

# Schéma directeur cyclable de Villeneuve-la-Garenne

*Actualisation du schéma d'intention cyclable de 2021*

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023



# Sommaire

**Cadre stratégique et éléments de diagnostic**

**Projets d'aménagement cyclable et phasage**

**Actions d'accompagnement :  
vers un écosystème vélo**

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023



# Le cadre stratégique du schéma directeur cyclable

Les principes d'aménagement répondent à trois objectifs intégrés qui permettront d'affiner le déploiement progressif du schéma dans le temps :

- L'inscription d'un réseau cyclable dans une vision d'ensemble cohérente et ambitieuse
- La recherche d'une efficacité maximale des aménagements réalisés
- La valorisation du projet par la mise en place d'un « écosystème vélo »

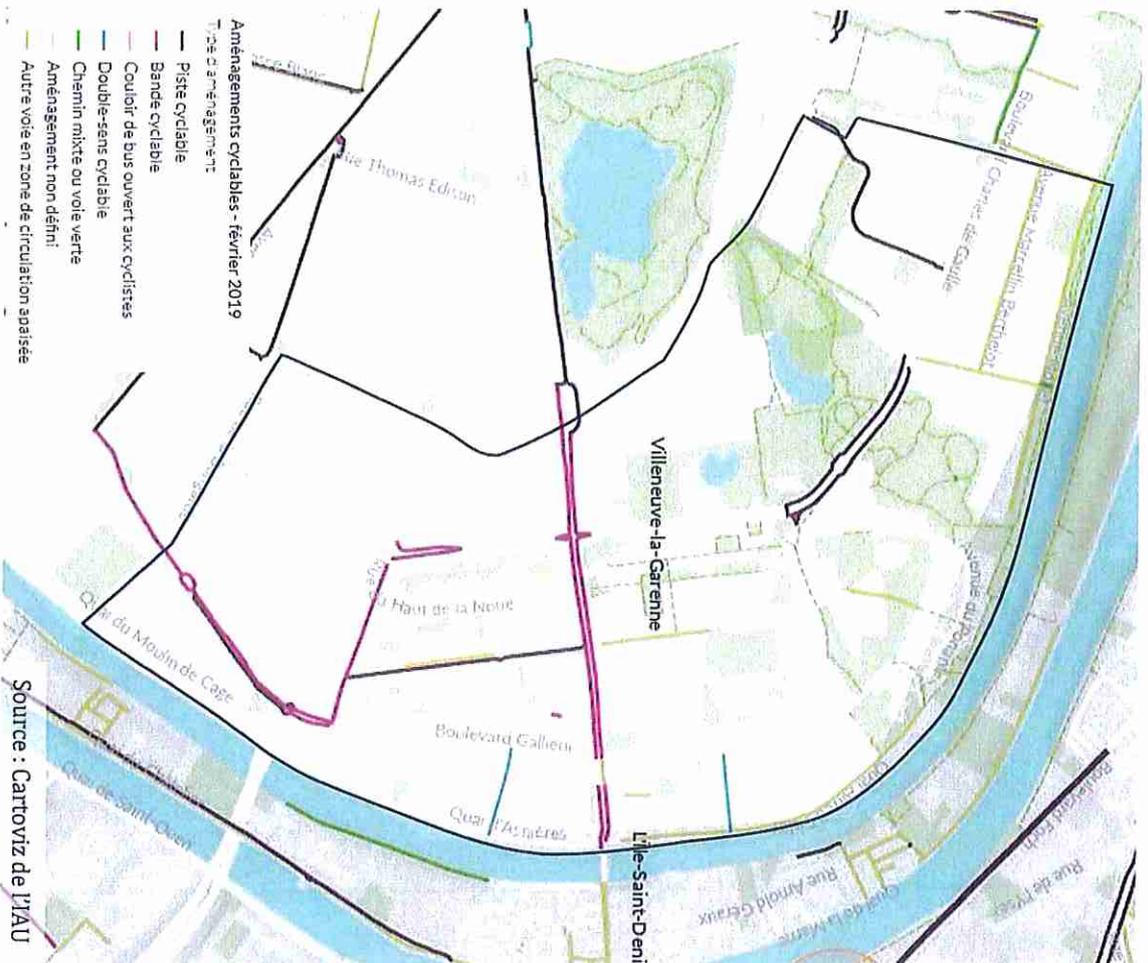
Accusé de réception en préfecture  
092/219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023

## Aménagements cyclables existants

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012\_2023-10-12-11-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023

13,8 km de voiries cyclables

Différentes catégories d'aménagements d'itinéraires sont présentés. Ils sont peu nombreux et ne forment ni réseau continu, ni système lisible.



# Synthèse du diagnostic

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une géographie favorable aux modes actifs et au vélo : distances courtes, absence de relief</li><li>• Une forme urbaine dense (concentration d'équipements et services sur une grande moitié du territoire)</li><li>• Une part significative de déplacements intra-communaux pour les motifs travail et étude</li><li>• L'absence de phénomène structurel de congestion ou saturation du réseau de voirie local par le trafic automobile</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des aménagements cyclables partiels, hétérogènes et discontinus</li><li>• L'absence de lisibilité, visibilité et cohérence des éléments favorisant l'usage du vélo (stationnement, partage de voirie et espaces apaisés)</li><li>• Une structure territoriale orientant les déplacements dans le sens nord-sud, contraints par deux coupures est-ouest, l'axe du T1 et l'A86</li><li>• Des capacités d'échanges avec les communes limitrophes au nord et à l'est contraintes par les franchissements de la Seine</li><li>• Un tissu résidentiel essentiellement collectif avec peu d'espaces ou locaux aménagés pour le stationnement de vélos privés</li></ul>

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une dynamique de projets urbains permettant de favoriser la réalisation d'aménagements cyclables</li><li>• Une planification de ces aménagements urbains qui peut être corrélée à celle de la mise en œuvre du schéma cyclable</li><li>• Des projets multimodaux et schémas cyclables supra-communaux contribuant à un effet « réseau » au-delà de Villeneuve-la-Garenne</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les nombreuses incivilités (stationnements sur voirie cyclable...)</li><li>• La multiplicité des gestionnaires de voirie rendant complexes les opérations</li><li>• Le temps long des projets urbains</li></ul>

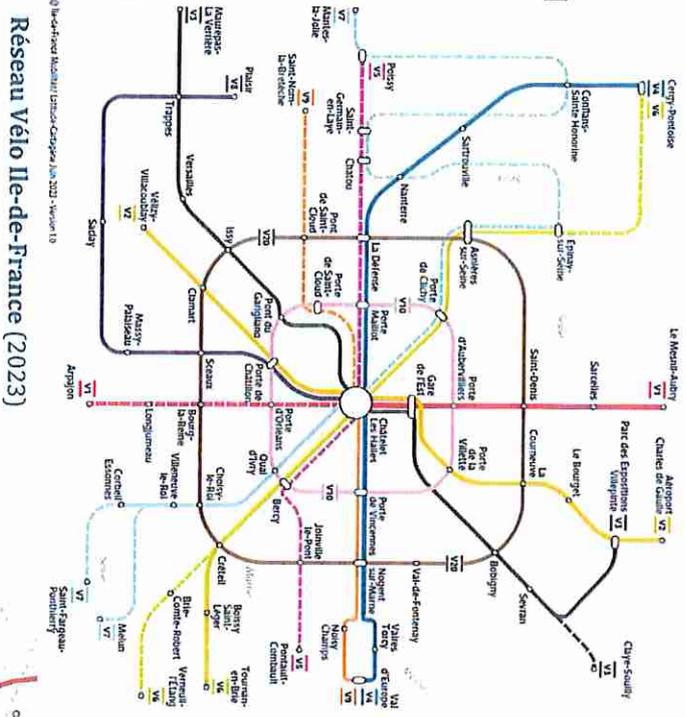
Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023

# Les schémas supra-communaux 1/2

Le Réseau Vélo Ile-de-France (VIF) anciennement RER-Vélo) passe à proximité de Villeneuve-la-Garenne

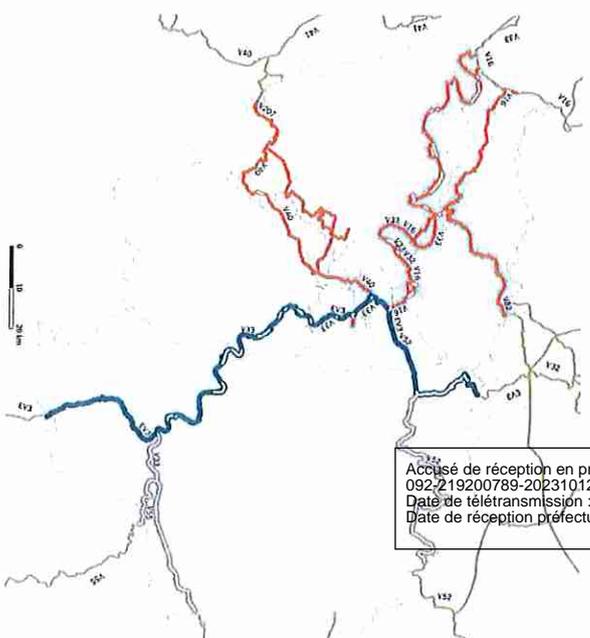


- Voies cyclables aménagées
- V1 Le Mémorial-Alain
  - V2 Aéroport Charles-de-Gaulle
  - V3 Vallée de la Seine
  - V4 Vallée de la Marne
  - V5 Vallée de la Marne - La Vallée
  - V6 Vallée de la Marne - La Vallée
  - V7 Vallée de la Marne - La Vallée
  - V8 Vallée de la Marne - La Vallée
  - V9 Vallée de la Marne - La Vallée
  - V10 Vallée de la Marne - La Vallée
  - V20 Grande ceinture



Les Véloroutes nationales, dont 3 d'entre elles passent sur Villeneuve-la-Garenne :

- V16 - Avenue Verte London Paris (via l'avenue de Verdun)
- V32 - Véloroute du Nord (via l'avenue de Verdun)
- V33 - La Seine à vélo (via le quai Sisley)

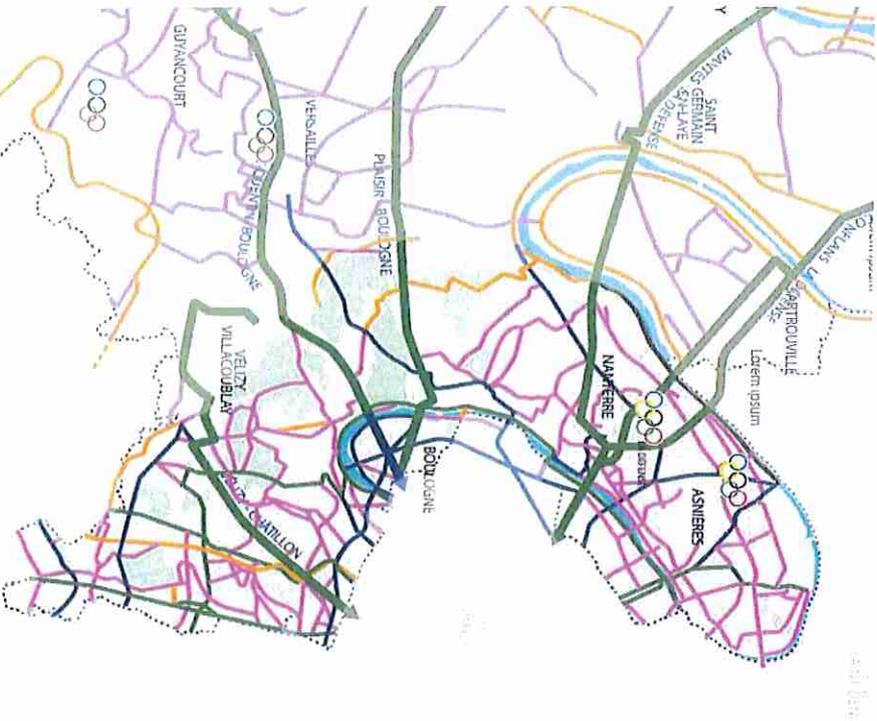


Carte des Véloroutes en Ile-de-France  
Source : Schéma national des Véloroutes 2023

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023



# Les schémas supra-communaux 2/2



- SCHEMA DIRECTEUR A TERME**
- Territoires interdépartementaux
  - Territoires structurants
  - Descentes urbaines principales
  - Itinéraires de loisirs
  - Coupures urbaines
  - Gares rurales
  - Sites olympiques Paris 2024



## Le Plan Vélo Métropolitain, l'axe 2 traverse Villeneuve-la-Garenne via l'avenue de Verdun



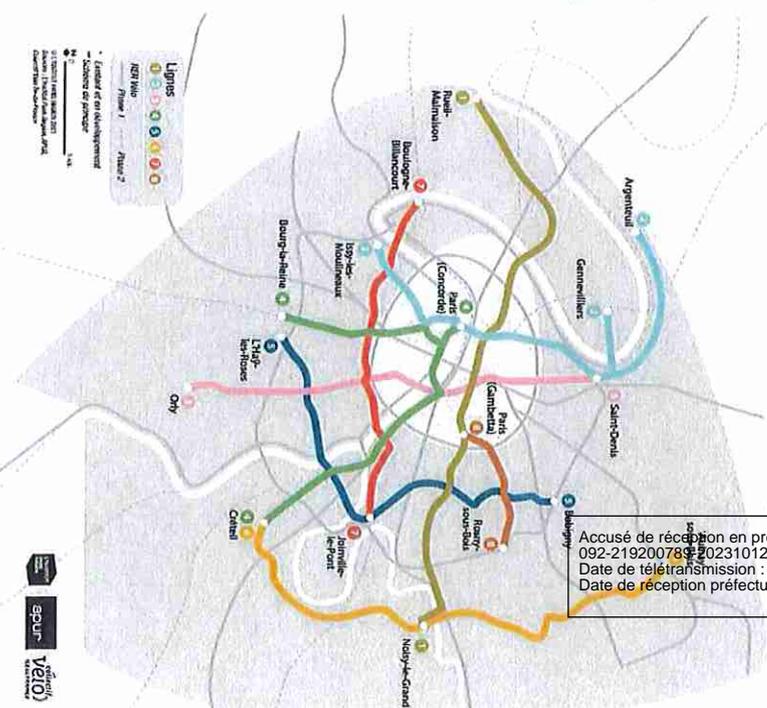
Plan d'action 2021-2028 - Zoom VLG

- Verno cyclable
- Verno non encore cyclable
- ITINÉRAIRES
- COUPURES URBAINES
- ACTIONS ON/FCO



**Le Schéma directeur cyclable du département des Hauts-de-Seine, adopté en février 2022**  
 Il présente différents itinéraires sur Villeneuve-la-Garenne et repris dans le schéma cyclable communal

## LIGNES DU RÉSEAU PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN



Accusé de réception en préfecture de la Région Île-de-France le 12-11-DE-092-219200780-20231012-2023-12-11-2023  
 Date de télétransmission : 08/2023  
 Date de réception préfecture : 11/2023



## Les projets d'aménagement cyclable et le phasage du schéma directeur cyclable

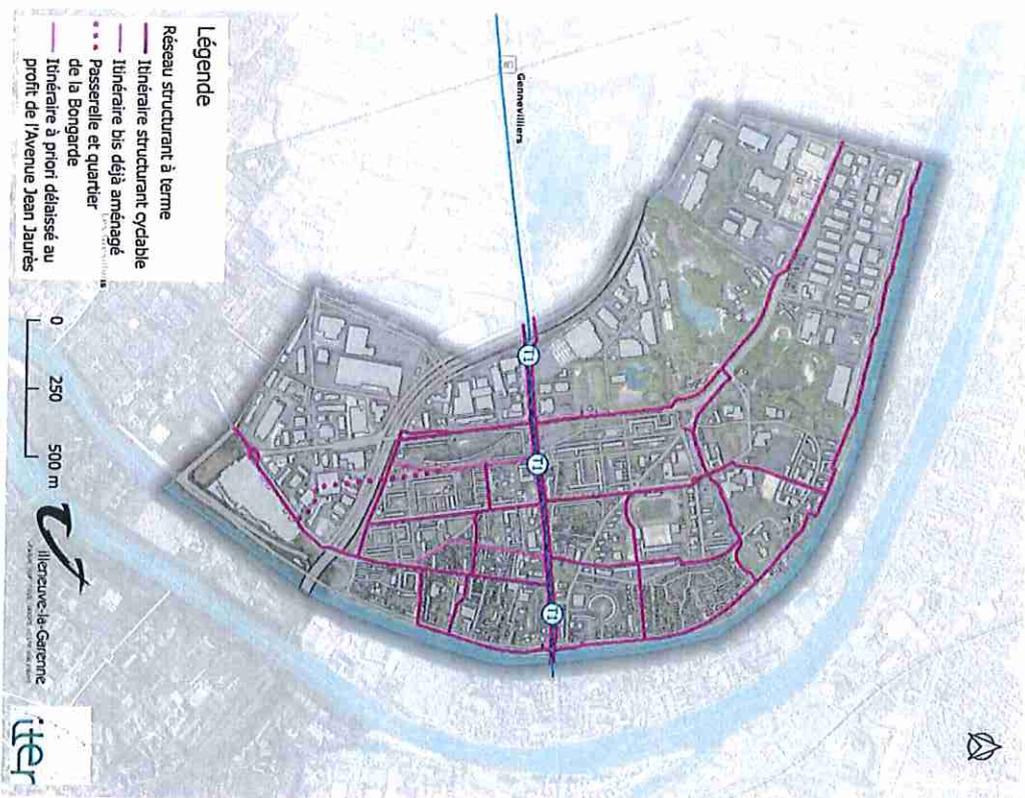
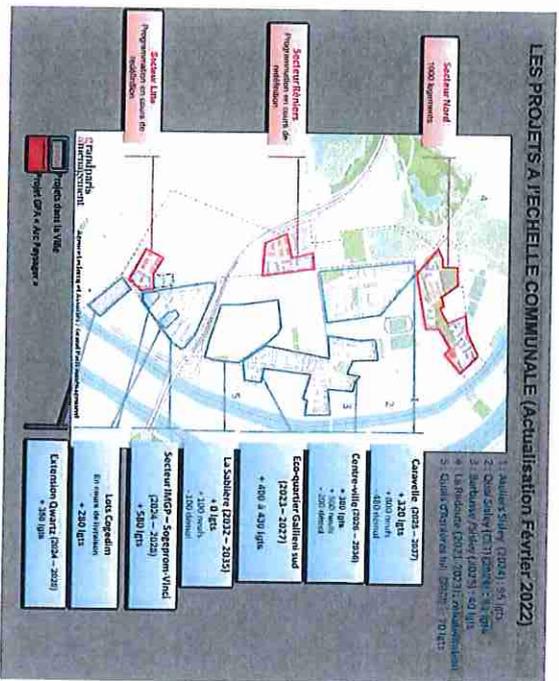
L'objectif du schéma cyclable de Villeneuve-la-Garenne est bien :

- De s'inscrire dans les schémas supra-communaux, en les prenant en compte et/ou en les complétant,
- D'intégrer les itinéraires actuels et les projets d'aménagement futurs prévus sur le territoire,
- De permettre les déplacements internes via l'aménagement de boucles constituées d'itinéraires Nord/Sud et de traverses,
- De permettre les déplacements vers les territoires voisins,
- De favoriser des déplacements en sécurité, qu'ils soient quotidiens ou de loisirs.

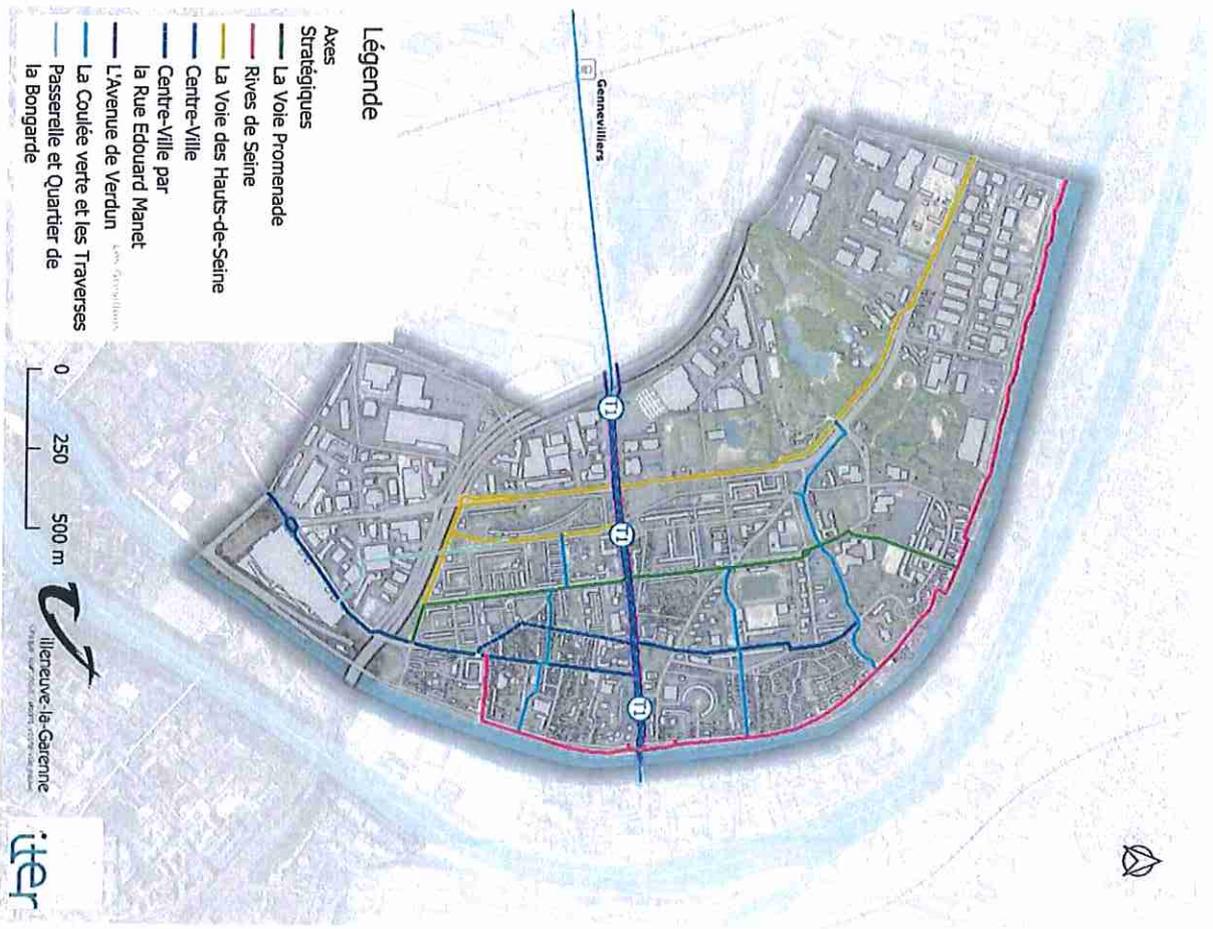
Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023

# Un schéma inscrit dans une vision d'ensemble cohérente et ambitieuse

Le déploiement du schéma en lien avec les projets d'aménagement urbains au temps long permettra un développement pérenne et apaisé de l'usage du vélo. Si la mise en œuvre du schéma peut s'envisager dans un temps correspondant aux interventions de voiries planifiées ou dans les opérations urbaines plus larges, c'est sa cohérence globale qui garantit une utilisation pragmatique et pertinente.



Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023

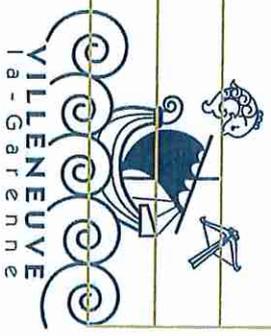


# Projet de réseau structurant cyclable par axes stratégique

## Les itinéraires structurants

- 1 **La Voie Promenade** : L'aménagement de la continuité Seine – Voie Promenade doit servir de colonne vertébrale au réseau cyclable. Aujourd'hui en grande partie aménagée, cet itinéraire devra s'appuyer sur l'amélioration de l'infrastructure et sur la résorption de ses discontinuités.
- 2 **Les Rives de Seine** : L'aménagement du front de Seine doit devenir un support de promenade cyclable et de valorisation du patrimoine naturel.
- 3 **Centre-ville** : Aucun aménagement ne préexiste le long de cet axe au Nord de l'avenue de Verdun, et la réalisation des aménagements doit pouvoir s'entendre à long terme, en cohérence avec les projets d'aménagement.
- 4 **L'avenue de Verdun** : L'aménagement de l'avenue de Verdun doit garantir la sécurité des cyclistes, avec une séparation des flux automobiles et cyclables.
- 5 **La Voie des Hauts-de-Seine** : L'aménagement de la continuité Ouest aura vocation à ouvrir le réseau cyclable sur la zone d'emploi du nord-ouest et le Parc des Chantieraines.
- 6 **La Coulée Verte**
- 7 **La Traverses Nord**
- 8 **La Traverses Sud**

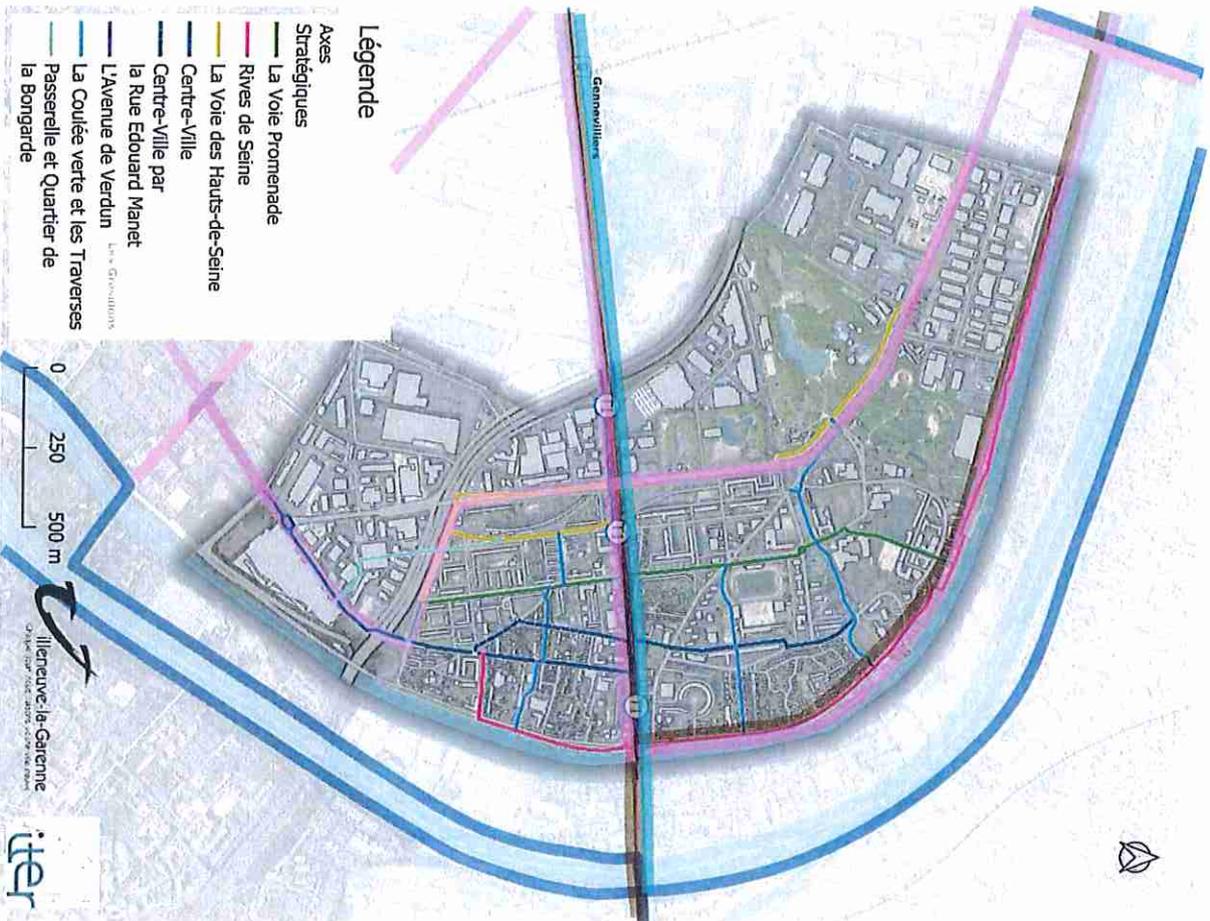
Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023-0112-11-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023



# Superposition des schémas supra-communaux et communaux

Accusé de réception en préfecture  
 092-219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
 Date de télétransmission : 08/11/2023  
 Date de réception en préfecture : 08/11/2023

-  Véloroutes nationales
-  Réseau Vélo Ile-de-France (anciennement RER-Vélo)
-  Plan vélo métropolitain
-  Schéma cyclable du 92





## Les différents types d'aménagement envisagés

- **La piste cyclable\*** : chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux roues, aux cyclomobiles légers et aux engins de déplacement personnel motorisés. Elle peut être unidirectionnelle ou bidirectionnelle.
- **La voie verte\*** : route exclusivement réservée à la circulation des véhicules motorisés à l'exception des engins de déplacement personnel motorisés et des cyclomobiles légers, des piétons et des cavaliers.
- **La zone 30\*** : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, les conducteurs de cyclomobiles légers et les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.
- **Le double-sens cyclable (DSC)** : Le double-sens cyclable offre aux cyclistes la possibilité de circuler dans les deux sens, dans une voie dont la circulation générale est en sens unique.
- **La bande cyclable\*** : voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues, aux cyclomobiles légers et aux engins de déplacement personnel motorisés sur une chaussée à plusieurs voies. Elle est donc forcément unidirectionnelle.

\*Art. R110-2 du code de la route, modifié par Décret n°2022-635 du 22/04/22

Accusé de réception en préfecture  
 092-219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
 Date de télétransmission : 08/11/2023  
 Date de réception préfecture : 08/11/2023

- Légende**
- Préconisations
  - Piste cyclable
  - Piste cyclable bi-directionnelle
  - Voie verte
  - Zone 30 - Plateau de rencontre
  - Chaussée à voie centrale banalisée
  - DSC
  - Bande cyclable
  - Aménagement futur
  - A définir



## La recherche d'une efficacité des aménagements

L'efficacité des aménagements cyclable repose sur la qualité générale de réalisation, leur attractivité et leur entretien.

Des principes d'aménagement garantissant la sécurité de l'utilisateur, à adapter aux spécificités du dimensionnement et des gabarits des voies, sont ainsi poursuivis :

- Aménagements suffisamment dimensionnés
- Séparation des circulations autant que possible, et attention particulière portée aux zones de conflits
- Cadrage des usages

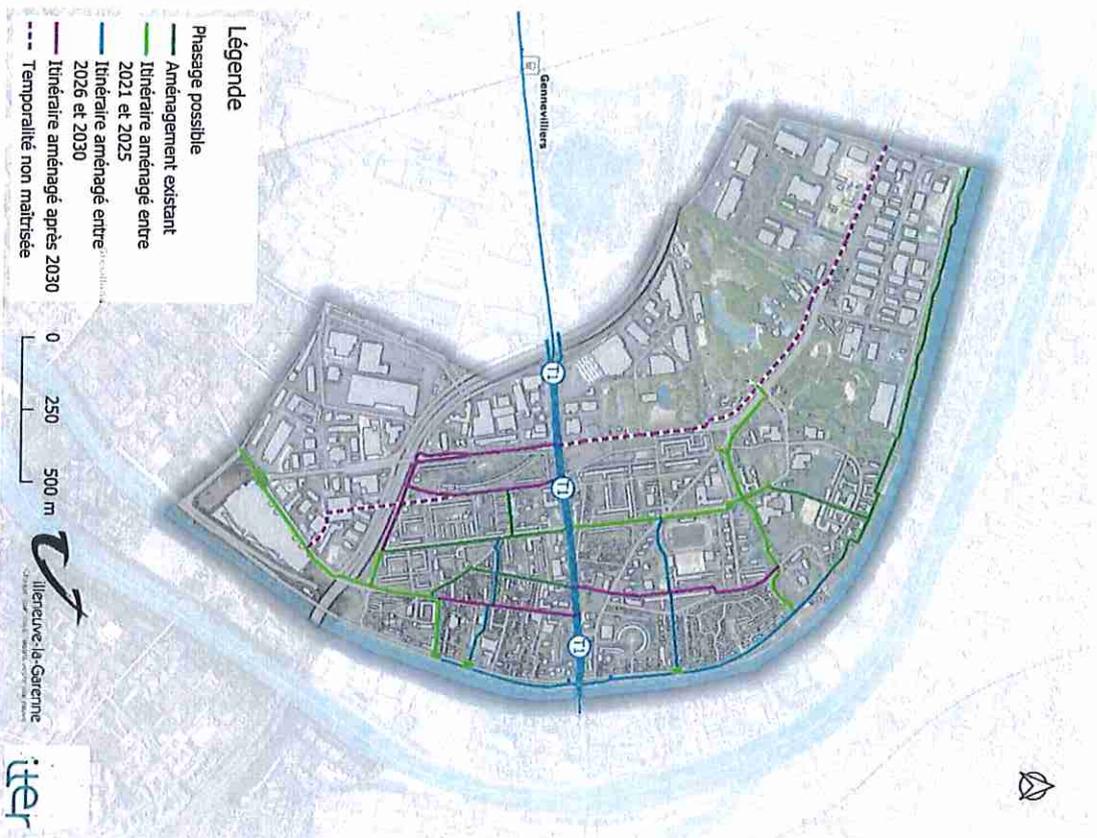
L'attractivité des aménagements relève de leur qualité, mais également :

- De la continuité des itinéraires
- D'un jalonnement couvrant l'ensemble du territoire



Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Phasage possible



## Phasage envisagé

Le phasage envisagé est fortement dépendant des projets d'aménagement urbains. Il se décline sous formes de priorités encadrées par des temporels quinquennales et calées sur des échéances à 2025 puis 2030.

### Période 2021-2025

1. Voie Promenade et Traverses – démarrage
2. Rives de Seine et Coulée verte
3. Voie des Hauts de Seine

### Période 2026-2030

1. Voie Promenade et Traverses – finalisation
2. Centre-ville
3. Avenue de Verdun

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023

## Actions d'accompagnement : vers un écosystème vélo

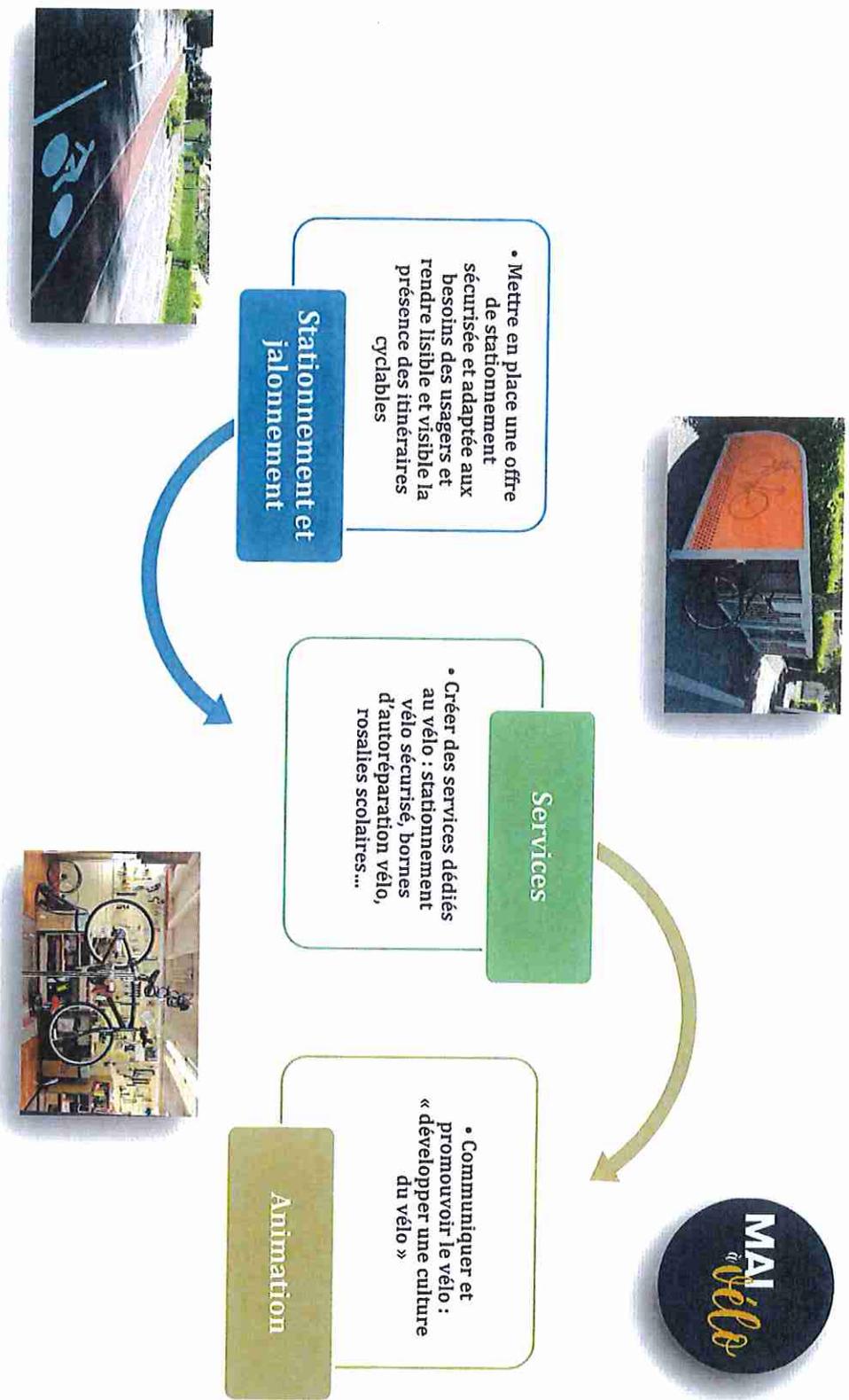
Le déploiement d'un réseau structurant cyclable relève d'une condition nécessaire, mais non-suffisante au développement de l'usage du vélo.

Des actions complémentaires sont à déployer pour permettre l'émergence d'une « culture vélo » et ancrer son usage dans le quotidien des Villéno-garennais.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023



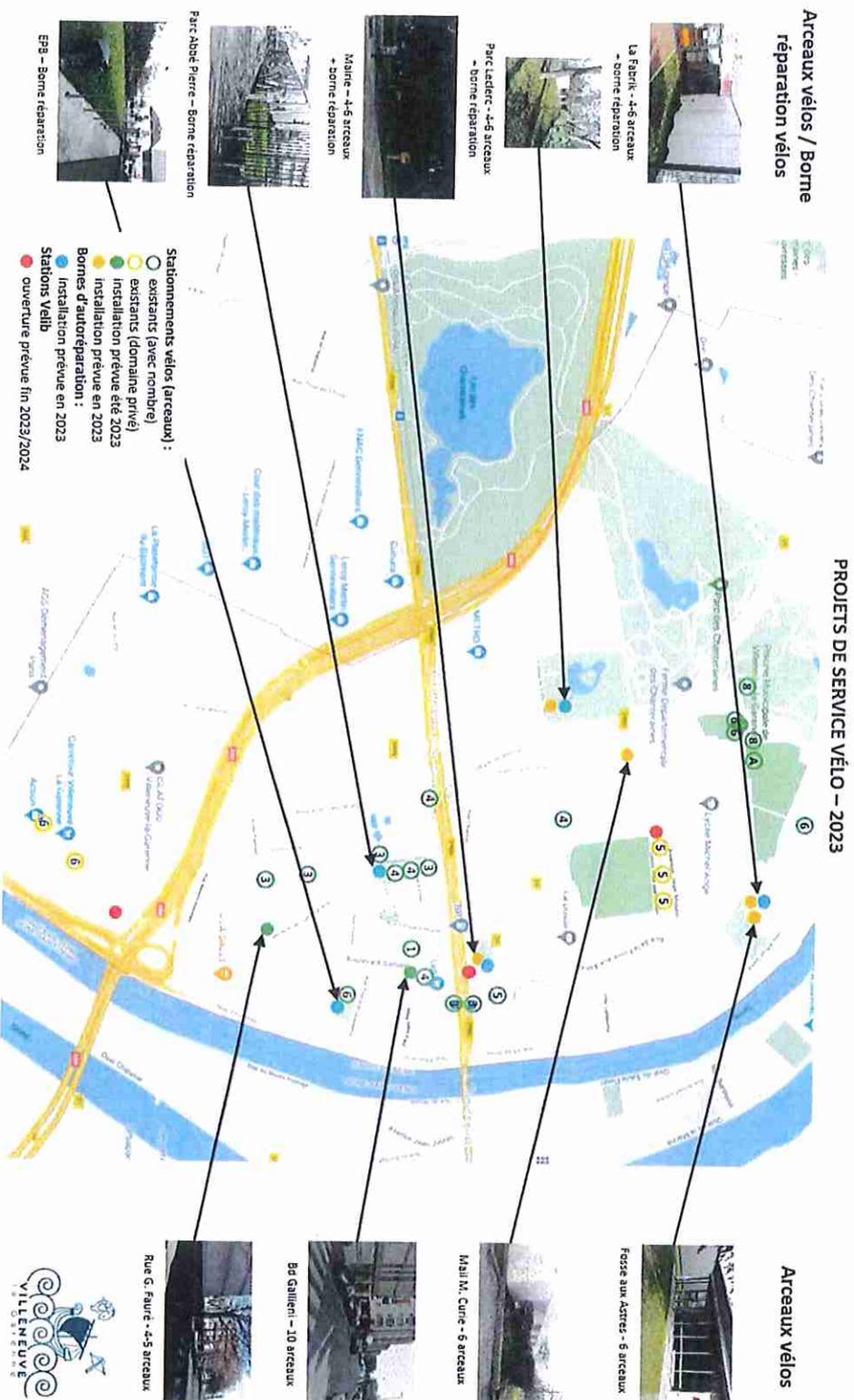
# Les actions d'accompagnement, vers un écosystème vélo



## AUGMENTATION DE L'USAGE DU VÉLO À VILLENEUVE-LA-GARENNE



# Le stationnement sur voirie et l'auto-réparation



## Déploiement d'arceaux et de stations de réparation

La Ville souhaite renforcer les stationnements vélos en déployant de nouveaux arceaux vélo sur le territoire principalement à proximité des pôles d'attractivité, et également des services vélos tels que des stations d'auto-réparation.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023

# La communication et le développement des services

## Animation sur les mobilités actives : Mai à vélo

L'objectif est de proposer un temps annuel dédié au vélo : organisation d'atelier d'auto-réparation de vélo, balade dans la Ville en lien avec la mise en œuvre du schéma cyclable, ateliers de remise en selle, bourse aux vélos...

Organiser des événements dédiés au vélo : fête du vélo, journée sans voitures, etc.

Mener des campagnes de sensibilisation à la pratique du vélo

Encourager les PDES (Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires) et PDE / PDIE (Plan de Déplacements Entreprises ou Inter-Entreprises)

Créer des vélos-écoles pour les enfants ou des formations de « remise en selle » pour les adultes

### Le Savoir Rouler à Vélo

Après plusieurs années de vélo-écoles, la Ville s'inscrit désormais dans la démarche Savoir Rouler à Vélo.

### Sensibilisation et promotion de la pratique du vélo

La Ville souhaite continuer de déployer différents supports de communication pour promouvoir le vélo auprès de tous les publics et soutenir les dynamiques locales de développement des mobilités actives.

Elle souhaite notamment faire vivre le groupe Facebook Les Vélogarennais.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023

**Schéma cyclable de Villeneuve-la-Garenne**  
Plan triennal 2023-2025

Septembre 2023

	Opérations	Quantité (ml, nbr d'arceaux, etc)	Estimation financière HT	2023	2024	2025
Etudes	Etudes opérationnelles tronçon Pomicidou (15% du montant des travaux)		75 114,00 €	75 114,00 €		
	Etudes opérationnelles Nelson Mandela (15% du montant des travaux)		73 620,65 €		73 620,65 €	
	Renforcement Mail Roger Prévot / Voie Promenade Sud / Rue Edouard Manet	665	57 340,15 €	57 340,15 €		
Aménagements cyclables	Aménagement av. G. Pomicidou / Giratoire Paul Herbé avec options	380	500 760,00 €		500 760,00 €	
	Aménagement rue N. Mandela avec options	435	490 804,30 €			490 804,30 €
	Arceaux	50	7 500,00 €	7 500,00 €		
Stationnement et services	Consignes sécurisées CV		30 000,00 €	30 000,00 €		
	Animation Mai à vélo		9 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Autres	<b>TOTAL</b>		1 244 139,10 €	172 954,15 €	577 380,65 €	493 804,30 €

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20231012-2023-10-12-11-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023